

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre déclare qu'il n'y a aucune allusion à l'assurance contre la maladie dans le texte de la loi que j'ai lu. Mais la loi fait allusion—j'en ai lu plusieurs—à toutes les questions concernant la santé et l'assurance contre la maladie est l'une de ces questions. Par conséquent, le premier ministre conviendra, je le crois, que la portée de la loi est assez générale pour couvrir la réunion de renseignements concernant l'assurance contre la maladie ou n'importe quel autre aspect des problèmes concernant la santé publique.

L'hon. M. LAPOINTE: Je relève le passage suivant dans le discours du trône qui a été prononcé le 17 janvier dernier:

De meilleures dispositions assureront la sécurité de l'ouvrier pendant les périodes de chômage et de maladie et dans sa vieillesse.

A la même date, le 17 janvier, le président Roosevelt a adressé au congrès un message dans lequel il recommande aussi les mesures suivantes en vue d'assurer la sécurité économique:

1. Indemnité de chômage.
2. Pensions de vieillesse, y compris les rentes viagères obligatoires et facultatives.
3. Des secours du pouvoir fédéral aux enfants à la charge, au moyen d'allocations aux états pour le maintien des systèmes de pension aux mères en vigueur et des services pour la protection et le soin des sans-foyer, des personnes à la charge négligées et des enfants infirmes.
4. Aide supplémentaire du pouvoir fédéral à l'état et aux services d'hygiène régionaux et pour ajouter à l'efficacité du service fédéral de l'hygiène. Pour l'instant, je ne recommande pas l'adoption d'un soi-disant système d'assurance contre la maladie, quoique des groupes représentant la profession médicale coopèrent avec le gouvernement fédéral afin d'étudier plus à fond la question et l'on fait des progrès marqués dans cette voie.

J'appelle l'attention de la Chambre sur le fait que le fond des propositions que renferment les deux messages est exactement le même. Il va de soi que c'est une heureuse coïncidence que de grands esprits expriment leur opinion sur les mêmes projets le même jour; mais ils ne les traitent pas de la même manière. En premier lieu, pour ce qui est de la question de l'assurance-chômage, le bill qui est présentement soumis au Congrès vise à fonctionner en coopération avec l'Etat. Le président Roosevelt, bien qu'on l'accuse de recourir à des méthodes de dictateur, ne va pas jusqu'à faire de cette mesure une loi essentiellement fédérale et indépendante de la coopération des Etats; il travaille en coopération avec les Etats. D'autre part, lorsqu'il aborde la question de l'assurance contre la maladie, bien qu'il déclare qu'il ne peut recommander l'adoption d'une mesure de cette nature, il va plus loin que mon très honorable

[Le très hon. M. Bennett.]

ami afin de remplir sa promesse. Il fournit de l'aide aux Etats en ce qui regarde différentes affaires. Dans le bill Wagner, actuellement devant le sénat des Etats-Unis, et qui renferme les propositions du président Roosevelt, voici les sommes que le pouvoir fédéral fournit aux Etats afin de les aider à améliorer la santé publique:

	Par année
Assistance à la mère.....	\$25,000,000
Santé de la mère et de l'enfant....	4,000,000
Enfants infirmes.....	3,000,000
Puériculture.....	1,500,000
Santé publique.....	10,000,000

Voilà l'aide que le président Roosevelt accorde aux différents Etats de l'Union américaine sous forme de subventions. Je le répète donc, quoique par une heureuse coïncidence les mêmes mesures se soient présentées à l'esprit du président des Etats-Unis et du premier ministre du Canada, ils ne rachètent pas leurs promesses de la même façon. S'il est possible pour le président Roosevelt, sinon d'inaugurer un système d'assurance contre la maladie au moins de procurer de l'aide aux Etats relativement aux questions d'hygiène, il devrait y avoir moyen de faire la même chose ici sans violer la Constitution.

M. HEAPS: La situation qui existe, à l'heure actuelle, par tout le pays en ce qui regarde la santé publique est très grave. Dans les grands centres industriels, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont incapables de se procurer les soins du médecin. D'autre part, il est à ma connaissance personnelle qu'un nombre très considérable de médecins sont obligés de recourir au secours direct. C'est la situation qui existe à Winnipeg et elle doit être la même dans les autres grandes villes. Les régions agricoles ne sont pas en meilleure posture. Les cultivateurs sont dans l'impossibilité pour ainsi dire, à l'heure actuelle, de se procurer les soins du médecin; par conséquent, si j'ai bien compris, les médecins des régions rurales sont dans une situation aussi pitoyable que ceux des grands centres industriels. J'ai été heureux cependant d'entendre le premier ministre déclarer ce soir que le Gouvernement a mis à l'étude d'autres projets concernant l'assurance contre la maladie et qu'il a l'intention de les soumettre à l'assentiment de la Chambre avant la fin de la présente session. J'espère que j'ai bien compris la déclaration du premier ministre. Si c'est là l'intention du Gouvernement, il est peut-être préférable que nous attendions le dépôt du projet qu'a mentionné le premier ministre, une mesure visant à aider aux provinces à inaugurer un système d'assurance contre la maladie d'une portée plus ou moins nationale.